

221C2242
FR0014003PZ3-FS0705

1^{er} septembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCOR ACQUISITION COMPANY

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 1^{er} septembre 2021, la société de droit de l'état du Delaware The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 août 2021, par suite d'une cession d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY hors marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY¹ et détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés Goldman Sachs International et Goldman Sachs Bank Europe SE qu'elle contrôle, 3 444 842 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 8,93% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Goldman Sachs International	3 040 556	7,88
Goldman Sachs Bank Europe SE	404 286	1,05
Total The Goldman Sachs Group, Inc.	3 444 842	8,93

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, le déclarant a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'il contrôle, 1 901 940 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire de sociétés qu'il contrôle, 1 000 008 actions ACCOR ACQUISITION COMPANY (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat d'« *equity swaps* » exerçables à tout moment jusqu'au 5 octobre 2021, portant sur autant d'actions ACCOR ACQUISITION COMPANY.

¹ Société introduite sur Euronext Paris depuis le 1^{er} juin 2021. Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le n° 21-180 le 26 mai 2021 et communiqué de la société ACCOR ACQUISITION COMPANY du 28 mai 2021.

² Sur la base d'un capital composé de 38 566 000 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.